



Assemblée générale

Distr. générale
11 février 2015
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	4
II. Budget	5
III. Situation économique	5
A. Généralités	5
B. Services financiers	5
C. Tourisme	6
D. Agriculture et pêche	6
E. Communications et infrastructure	6
IV. Situation sociale	7
A. Emploi et immigration	7
B. Éducation	8
C. Santé publique	8

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement territorial, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 29 décembre 2014 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml.



D.	Crime et sûreté publique.....	9
E.	Droits de l'homme	9
V.	Environnement.....	10
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	11
VII.	Statut futur du territoire	11
	A. Position du gouvernement territorial.....	11
	B. Position de la Puissance administrante	11
VIII.	Décisions de l'Assemblée générale	12

Le territoire en bref

Les îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, qui est administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur John S. Duncan (août 2014)

Situation géographique : Le territoire, situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des îles Vierges américaines, est constitué d'une cinquantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel commun avec les îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

Superficie : 153 km²

Zone économique exclusive : 80 117 km²

Population : 28 054 habitants (recensement de 2010), dont 39 % ont le statut de citoyen ou la qualité de natifs (« belongers »). La grande majorité des non-natifs (« non-belongers ») sont originaires de pays de la région, d'Amérique du Nord ou d'Europe.

Espérance de vie à la naissance : 78,3 ans [77 ans chez les hommes, 79,7 ans chez les femmes (estimation pour 2014)]

Langue : Anglais

Capitale : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola)

Chef du gouvernement territorial : Le Premier Ministre Daniel Orlando Smith

Principaux partis politiques : National Democratic Party; Virgin Islands Party

Élections : Les élections les plus récentes se sont tenues en novembre 2011; les prochaines se tiendront en décembre 2015.

Parlement : Composé d'une seule chambre de 15 membres

Produit intérieur brut par habitant : 31 300 dollars (estimation pour 2013)

Économie : Services financiers et tourisme

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis d'Amérique, Royaume-Uni et pays membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Taux de chômage : 2,8 % (recensement de 2010)

Monnaie : Dollar des États-Unis

Aperçu historique : Les premiers habitants connus du territoire sont des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Hollandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Selon l'ordonnance constitutionnelle des îles Vierges britanniques de 2007, la Couronne britannique nomme un gouverneur responsable de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires étrangères, de la fonction publique et de l'administration des tribunaux. La Constitution dispose que le gouvernement territorial doit être officiellement consulté en ce qui concerne la sécurité intérieure et les affaires étrangères. La Couronne britannique se réserve le pouvoir de légiférer pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement des îles Vierges. En matière de relations extérieures, les îles Vierges britanniques ont le pouvoir de négocier des traités dans des domaines particuliers, dont certaines questions financières extraterritoriales.

2. La Constitution de 2007 a institué un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du Premier Ministre (nommé par le Gouverneur parmi les membres élus de la Chambre d'assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le Gouverneur sur proposition du Premier Ministre) et d'un membre *ès qualités* (le Procureur général). Le Gouverneur préside les réunions du Cabinet, dont l'ordre du jour est établi par le Comité directeur du Cabinet, composé du Gouverneur, du Premier Ministre et du Secrétaire du Cabinet. La Chambre d'assemblée se compose d'un président, du Procureur général (membre *ès qualités*) et de 13 membres élus (dont 9 issus des circonscriptions uninominales et 4 représentant le territoire dans son ensemble).

3. Des élections générales doivent se tenir au moins tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent avoir 18 ans révolus et avoir qualité de natif. Ce statut confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit vivre sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir faire une demande de résidence permanente et demander ensuite à obtenir ce statut. Lors des élections législatives du 7 novembre 2011, le National Democratic Party, à l'époque le parti d'opposition, a remporté la majorité des sièges, soit 9 des 13 sièges. Le dirigeant du parti, Daniel Orlando Smith, est devenu le nouveau Premier Ministre. Le Virgin Islands Party a remporté les quatre sièges restants.

4. Le droit en vigueur dans les îles Vierges britanniques mêle *common law* anglaise, législation locale et législation impériale. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (High Court of Justice) et de la Cour d'appel (Court of Appeal). Selon la Puissance administrante, trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un président et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le système judiciaire comprend également un tribunal de première instance (Magistrates Court), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (Juvenile Court) et un tribunal correctionnel (Court of Summary Jurisdiction). Le Conseil privé (Privy Council) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord est la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire. Le *British Overseas Territories Act* de 2002 prévoit l'octroi de la citoyenneté britannique aux « citoyens des territoires d'outre-mer britanniques ».

5. Comme indiqué dans les rapports précédents, lors du séminaire régional pour le Pacifique tenu à Quito du 30 mai au 1^{er} juin 2012, le représentant des îles Vierges britanniques a déclaré que, tandis que la croissance du territoire se poursuivait, le gouvernement territorial tenait à maintenir ses relations avec la Puissance administrante sur les bases actuelles de respect mutuel et de partenariat responsable. En outre, lors de son intervention au séminaire régional pour les Caraïbes tenu à Quito du 28 au 30 mai 2013, il a dit que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) devrait définir des objectifs spécifiques et réalisables, en tenant compte des particularités de chaque territoire, de manière à faire avancer le processus de décolonisation dans tous les territoires.

II. Budget

6. Selon les montants estimatifs fournis par le Gouvernement des îles Vierges britanniques, les dépenses du territoire pour 2014 s'élevaient à environ 246,8 millions de dollars et les recettes étaient estimées à environ 302,3 millions de dollars.

7. Le territoire perçoit des droits de timbre sur certaines transactions, des impôts fonciers et des impôts sur les salaires. Toutefois, il n'y a pas d'impôts sur les revenus ni de taxes sur la valeur ajoutée ou sur les biens et prestations de services. Selon le rapport intitulé « Global Corporate Taxation and Resources for Quality Public Services » (Taxation des entreprises multinationales et ressources disponibles pour des services publics de qualité au niveau mondial), publié en décembre 2011 par l'Institut de recherche de l'Internationale de l'éducation au nom du Conseil des Global Unions, le territoire des îles Vierges britanniques perçoit des impôts très peu élevés sur les sociétés.

III. Situation économique

A. Généralités

8. Selon des informations communiquées par la Puissance administrante, l'économie des îles Vierges britanniques repose sur deux grands piliers : le tourisme et les services financiers extraterritoriaux, qui représentent plus de la moitié du produit intérieur brut (PIB). Le montant estimatif du PIB pour 2013 s'élevait à 915,6 millions de dollars alors qu'il était de 909,4 millions de dollars en 2012, soit une croissance nominale de 0,68 %. Selon la Puissance administrante, en 2014 le PIB devrait augmenter de 1,2 % par rapport aux estimations de 2013, sous l'impulsion de la croissance dans les secteurs du tourisme, du bâtiment, des communications, de l'immobilier et de la location et des services du secteur commercial. Les importations du territoire visent essentiellement les produits alimentaires, le matériel et les carburants.

B. Services financiers

9. Selon les données publiées en 2014 par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les flux d'investissements étrangers directs reçus

par le territoire ont augmenté de 27,7 % entre 2012 et 2013 pour atteindre 92 milliards de dollars en 2013.

10. Selon Oxford Analytica, en juillet 2012, le territoire détenait 45 % du marché des sociétés commerciales internationales (International Business Company). D'après des sources officielles, en 2013, 459 882 sociétés internationales étaient en activité. Les frais d'immatriculation des sociétés internationales sont une source majeure de revenu pour le gouvernement territorial.

11. Le 30 juin 2014, le gouvernement territorial a signé un accord avec les États-Unis sur la communication de renseignements exclusifs concernant les titulaires de comptes financiers sur le territoire, ce qui devrait permettre aux sociétés immatriculées dans les îles Vierges Britanniques de respecter plus facilement la loi des États-Unis sur les obligations fiscales applicables en cas d'ouverture d'un compte à l'étranger.

12. À ce jour, 27 accords concernant l'échange de renseignements fiscaux ont été signés par les îles Vierges britanniques, notamment avec le Royaume-Uni.

C. Tourisme

13. Selon la Puissance administrante, le secteur du tourisme des îles Vierges britanniques a continué de s'employer à attirer la clientèle aisée et, d'après les renseignements qu'elle a fournis, en 2013, plus de 742 000 touristes se sont rendus sur le territoire, dont 367 000 croisiéristes, 366 000 touristes séjournant sur le territoire et 8 000 autres visiteurs. Principalement sous l'effet du ralentissement économique mondial, par rapport à 2012, le territoire a vu le nombre de visiteurs baisser de 1,5 % mais a enregistré une croissance de 4,2 % des touristes séjournant sur le territoire. D'après le gouvernement, la contribution du tourisme au PIB du territoire en 2013 était estimée à 277,9 millions, soit environ 35 % du PIB total estimatif pour 2013. En outre, le secteur du tourisme a été la source de quelque 3 400 emplois, soit environ 18,6 % de la totalité des emplois en 2012.

D. Agriculture et pêche

14. L'agriculture et la pêche représentent environ 0,5 % du PIB du territoire. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations. Le territoire compte environ 800 hectares de terres cultivées et 4 000 hectares de pâturages. Les principales cultures sont les fruits et les légumes, qui sont produits tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation vers les îles Vierges américaines.

15. La loi de 1997 relative à la pêche et la réglementation des pêches de 2003 régissent les activités de la pêche commerciale (de faible volume) et de la pêche de loisir qui desservent principalement le marché local.

E. Communications et infrastructure

16. Les îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. Le gouvernement territorial continue de moderniser les infrastructures routières et de développer le réseau routier. Comme indiqué dans les

rapports précédents, le projet de rénovation des infrastructures à l'aide d'un emprunt, mené conjointement par le gouvernement territorial et la Banque de développement des Caraïbes, a continué d'appuyer l'exécution des travaux de remise en état des routes et des ponts en vue d'améliorer l'évacuation des eaux dans les zones sujettes aux inondations.

17. Le territoire dispose de trois aéroports internationaux qui sont desservis par 15 compagnies aériennes. Des transporteurs maritimes assurent des liaisons directes depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Road Town a un port en eau profonde. Des transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola et d'autres îles ainsi qu'avec Saint-Thomas, dans les îles Vierges américaines.

18. L'aménagement du territoire des îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (*Physical Planning Act*), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire. Selon la Puissance administrante, le gouvernement territorial s'emploie à élaborer des réglementations pour remplacer les directives de 1972 relatives à la mise en valeur du territoire et traiter de certaines questions telles que les procédures relatives aux études d'impact sur l'environnement, la réglementation de la subdivision des terres et la préservation des bâtiments et des sites.

19. Tortola serait la seule île du territoire à avoir un système public d'égouts, quoiqu'il ne couvre pas l'ensemble de l'île. Plusieurs îles souffrent également d'un manque d'eau potable, malgré l'introduction de solutions de dessalement dans les années 80. Selon la Puissance administrante, entre 2014 et 2015, plus de 8 millions de dollars devraient être investis dans la pose de nouvelles conduites afin d'améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

20. Depuis 2009, les îles Vierges britanniques connaissent un recul moyen de 1,5 % de la population active. En 2011, celle-ci comptait 18 198 personnes, dont 27,6 % de travailleurs locaux et 66,9 % d'expatriés. La composition des 5,5 % restants n'était pas précisée.

21. La fonction publique, les services financiers, le commerce de gros et de détail, et les secteurs du tourisme et du bâtiment constituent les premières sources d'emploi. En 2011, le revenu moyen était de 25 296 dollars. Les petites entreprises (définies par le Gouvernement comme comptant sept employés au maximum) représentaient environ 20 % des emplois sur le territoire.

22. Lors du recensement de 2010, le taux de chômage global était de 2,8 %. L'initiative du Gouvernement en faveur de l'emploi des jeunes, dont l'objet est de recenser les jeunes sans emploi et de leur fournir une formation professionnelle et pratique de base pour les préparer à entrer dans la vie active, se poursuit. Selon la Puissance administrante, sur les plus de 600 jeunes qui ont bénéficié d'une formation dans le cadre de cette initiative, 200 ont déjà trouvé un emploi.

23. Le 19 septembre 2014, le gouvernement territorial a annoncé la formation d'une commission chargée d'évaluer les répercussions d'une augmentation du salaire horaire minimum, qui est de 4 dollars depuis 1999.

24. Les personnes de bonne moralité inscrites dans le système scolaire (du début du primaire à la fin du secondaire), mariées à un natif depuis au moins trois ans, ou ayant résidé sur le territoire des îles Vierges britanniques pendant au moins 20 ans, sont dispensées de permis de travail. D'après la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle.

B. Éducation

25. Le système éducatif du territoire est régi par la loi sur l'enseignement de 2014 et ses amendements, qui énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs menés dans le cadre de la loi susmentionnée et la supervision à l'école, notamment les enquêtes faisant suite aux plaintes en réponse à la demande du public.

26. D'après les chiffres communiqués par la Puissance administrante, le territoire compte 20 établissements publics : 14 écoles primaires, 4 écoles secondaires, 1 établissement préscolaire et 1 centre d'apprentissage de l'enseignement spécialisé. Il existe aussi plusieurs écoles primaires et secondaires privées.

27. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 ans à 17 ans. La Virgin Islands School of Technical Studies, qui a ouvert ses portes en 2014, est un établissement du secondaire qui a pour mission d'offrir une formation professionnelle technique qui réponde aux normes régionales et internationales. Elle propose des formations dans des branches telles que la construction, la mécanique d'automobile, les services d'accueil, la restauration, l'esthétique ou l'économie domestique.

28. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H.L. Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités extérieures aux îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle. Les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer paient les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques dans les universités métropolitaines. En outre, l'Union européenne offre un accès à ses fonds horizontaux consacrés à l'enseignement professionnel et supérieur.

C. Santé publique

29. D'après les chiffres communiqués par la Puissance administrante, le taux de mortalité infantile est faible et l'espérance de vie est élevée (environ 80 ans). La Direction des services de santé du territoire, personne morale autonome, a été créée en 2005 pour gérer tous les services de santé publics pour le compte du Ministère de la santé et du développement social.

30. Toujours d'après la Puissance administrante, un nouveau système d'assurance maladie a été créé et devrait entrer en service au deuxième trimestre de 2015. Il sera administré par une nouvelle division de la Caisse de sécurité sociale

31. Au vu des progrès réalisés en psychiatrie, et conformément aux obligations et aux engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme, le système des soins de santé mentale a fait l'objet d'un examen réalisé avec l'assistance de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), qui a abouti à une réforme du système et à l'adoption en 2014 du *Mental Health Act* (loi sur la santé mentale).

32. Le territoire continue de répertorier et de tirer parti de toutes les sources d'assistance disponibles, notamment celles provenant d'organisations de la santé régionales ou internationales telles que l'OPS ou les organismes des Nations Unies. L'objectif est de mettre en commun les meilleures pratiques en matière de stratégies et procédés sanitaires en mettant l'accent sur la prévention, le traitement et la prise en charge des maladies non contagieuses.

D. Crime et sûreté publique

33. Selon la Puissance administrante, le nombre d'infractions recensées ces quatre dernières années a diminué et près d'un incident sur quatre concernait des cas de violences domestiques. En outre, les progrès accomplis dans le traitement des preuves scientifiques ont permis d'augmenter le taux de détention, qui était de 48 % pour l'ensemble des infractions recensées. D'autre part, la Police royale des îles Vierges britanniques continue de s'employer à améliorer l'intégration et la participation des agents à la vie de la collectivité par le truchement de la police de proximité. Parallèlement, elle réfléchit aux moyens d'améliorer la sécurité publique, par exemple en prenant des mesures en vue de la mise en place d'un réseau public de caméras de surveillance et d'un système de surveillance électronique des délinquants. En outre, d'anciens membres de la police britannique assistent les forces de police locales et les aident à renforcer leurs capacités et leurs compétences en matière d'enquête sur un lieu de crime, d'investigations criminelles et financières, d'opérations secrètes et de services de renseignements.

E. Droits de l'homme

34. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits de l'homme s'appliquent aux îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux de la personne et prévoit la création d'une commission des droits de l'homme par voie législative et, d'après la Puissance administrante, un projet de loi relatif à cet effet (*Human Rights Commission Act*) aurait été soumis à la Chambre d'assemblée en novembre 2014. La commission serait notamment chargée d'assurer la sensibilisation du public aux libertés et droits consacrés dans la Constitution et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'aux activités menées dans ce domaine. Les tribunaux continuent d'être saisis d'affaires d'atteintes aux droits de l'homme.

35. D'après les informations contenues dans le rapport intitulé *Human Rights and Democracy: the 2013 Foreign and Commonwealth Office Report*, la protection et la promotion des droits de l'homme dans chaque territoire incombent au premier chef au gouvernement du territoire, tandis que le Gouvernement britannique est chargé

en dernier ressort de veiller à ce que les territoires s'acquittent des obligations qui sont désormais les leurs au titre des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

36. La première politique en faveur de l'égalité des sexes et de l'équité du traitement des deux sexes a été élaborée en 2011 dans l'optique de sensibiliser la population et d'induire un changement d'attitude quant aux rôles et aux responsabilités respectifs des hommes et des femmes et d'élaborer de nouvelles stratégies visant à éliminer la violence familiale et autres formes de violences et discriminations à caractère sexiste.

V. Environnement

37. Les îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides.

38. Dans son cinquième rapport national à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qu'il a présenté en avril 2014, le Royaume-Uni a fourni des informations sur les territoires d'outre-mer auxquels la Convention a été étendue, à savoir les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Gibraltar et Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha.

39. En mai 2014, le gouvernement territorial a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies dans sa zone économique exclusive. En outre, selon la Puissance administrante, une consultation publique a eu lieu en 2014 en vue de créer cinq nouvelles zones côtières et marines protégées.

40. La stratégie relative à la biodiversité dans les territoires britanniques d'outre-mer (Overseas Territories Biodiversity Strategy) vise à donner au Royaume-Uni et aux territoires d'outre-mer les moyens de s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de sauvegarde et d'utilisation durable de la biodiversité. En avril 2014, un rapport a été publié sur les activités en cours et à venir soutenues par le Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et du Ministère du développement international du Gouvernement britannique ainsi que par son conseiller officiel, le comité mixte pour la conservation de la nature (Joint Nature Conservation Committee) dans chacun des domaines visés par la stratégie. Le rapport couvrait notamment les Anguilla, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, les îles Falkland (Malvinas), Gibraltar, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha et les îles Turques et Caïques.

41. Les ministres de l'environnement des États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), dont les îles Vierges britanniques sont membre associé, se sont réunis à Road Town en septembre 2014 pour débattre de sujets tels que la gestion des océans, l'énergie et les changements climatiques ainsi que d'autres questions politiques connexes comme les catastrophes naturelles et les petits États insulaires en développement.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

42. Les îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

43. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Marché commun des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS), ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK).

44. En mars 2014, le territoire a accueilli la sixième réunion du Conseil interîles Vierges réunissant les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines dans l'objectif d'évoquer les intérêts et les défis communs et d'encourager et promouvoir la collaboration. Ont notamment été abordés : la lutte contre la délinquance, la navigation de plaisance et la pêche sportive, la coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics, et la culture et l'éducation.

45. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les îles Vierges britanniques sont associées à l'Union européenne mais n'en font pas partie. Depuis janvier 2014, le territoire fait partie du partenariat institué par la décision du Conseil de l'Union européenne de 2013 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, qui a notamment pour objectif de remplacer l'approche classique de la coopération pour le développement par un partenariat réciproque favorisant le développement durable et promouvant les valeurs et normes de l'Union européenne dans le monde. En 2014, les îles Vierges britanniques ont présidé l'Association des pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement territorial

46. La position du gouvernement territorial à l'égard des faits nouveaux concernant le statut futur des îles Vierges britanniques est exposée dans la section I.

B. Position de la Puissance administrante

47. Le 10 octobre 2014, à la 5^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de décider s'il voulait demeurer britannique. Si le peuple d'un territoire choisissait de rester britannique, le Royaume-Uni maintiendrait et renforcerait les liens particuliers qu'il avait avec lui.

48. Le représentant du Royaume-Uni a ajouté que, depuis qu'il avait publié, en juin 2012, un livre blanc intitulé « The Overseas Territories: Security, Success and Sustainability » (Les territoires d'outre-mer : sécurité, succès et viabilité), son

gouvernement coopérait étroitement avec les territoires en vue de renforcer encore ce partenariat. Son gouvernement avait l'éminente responsabilité de veiller à la sécurité et à la bonne gouvernance de ses territoires d'outre-mer. Le Royaume-Uni avait donné plus de poids à la réunion annuelle organisée avec les dirigeants des territoires en en faisant un conseil ministériel conjoint, qu'il avait expressément chargé de diriger l'examen et la mise en œuvre de la stratégie et des engagements énoncés dans le livre blanc.

49. À la troisième réunion du Conseil ministériel conjoint sur les territoires d'outre-mer, tenue à Londres les 2 et 3 décembre 2014, les dirigeants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer se sont entendus sur le texte d'un communiqué contenant le passage ci-après, qui énonce leur position commune sur l'autodétermination :

« Les peuples de tous les territoires ont le droit de disposer d'eux-mêmes. Le Royaume-Uni continuera d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes établie par l'ONU présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaitent ce retrait. Les gouvernements des territoires sont responsables devant leur parlement de l'action qu'ils mènent dans le cadre de l'exercice des compétences décentralisées. Nous continuerons de coopérer pour mettre en place des instances gouvernementales et des institutions démocratiques offrant aux territoires la plus grande autonomie possible compte tenu des obligations qui incombent au Royaume-Uni au titre de sa responsabilité souveraine. »

VIII. Décisions de l'Assemblée générale

50. Le 5 décembre 2014, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 69/105 A et B, sans les mettre aux voix, sur la base du rapport que lui avait transmis le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et de la recommandation subséquente de la Quatrième Commission. La section IV de la résolution 69/105 B concerne les îles Vierges britanniques. Dans le dispositif de cette section, l'Assemblée générale a :

a) Rappelé la Constitution des îles Vierges britanniques de 2007, et a souligné qu'il importe de poursuivre les discussions sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités pour la mise en œuvre effective de cette constitution et une meilleure connaissance de ces questions;

b) Prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation du public, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande;

c) Salué la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

d) Rappelé la tenue, en mars 2014, de la réunion du Conseil interîles Vierges, qui a rassemblé le territoire et les îles Vierges américaines.